

[Aller au menu](#) [#banner-nav]

[Aller au contenu](#) [#content-wrap]

[Aller à la recherche](#) [#search]



---

UP&PRO Université de Poitiers

[#]

# Votre statut pendant la reprise d'études

[le fichier](#) [PDF - 380 Ko] [

[http://uppro.univ-poitiers.fr/images/medias/fichier/fiche-renseingt-mai-2016\\_1462804126722-pdf?INLINE=FALSE](http://uppro.univ-poitiers.fr/images/medias/fichier/fiche-renseingt-mai-2016_1462804126722-pdf?INLINE=FALSE)] Si votre statut relève d'un dispositif de formation professionnelle, vous pouvez bénéficier du statut de **stagiaire de la formation professionnelle continue**. Votre inscription au niveau de la scolarité sera celle d'une personne en Reprise d'Etudes (RE) ou en Formation Continue (FC) et non celle d'un étudiant en formation initiale.

## LE RÉGIME DE SÉCURITÉ SOCIALE

Si vous suivez un stage de formation professionnelle, et que vous relevez déjà d'un régime de protection sociale avant la formation, vous restez affilié à ce régime pendant la durée de la formation (**aucune nouvelle affiliation n'est donc nécessaire lors de l'inscription**).

### Document à votre disposition

[Fiche de renseignements](#) [DOCX - 770 Ko] [

[http://uppro.univ-poitiers.fr/images/medias/fichier/fiche-de-renseignements\\_1424438330094-docx?INLINE=FALSE](http://uppro.univ-poitiers.fr/images/medias/fichier/fiche-de-renseignements_1424438330094-docx?INLINE=FALSE)] (à compléter)

Université de Poitiers - 15, rue de l'Hôtel Dieu - TSA 71117 - 86073 POITIERS Cedex 9 - France - Tél : (33) (0)5 49 45 30 00 - Fax : (33) (0)5 49 45 30 50 - [webmaster@univ-poitiers.fr](mailto:webmaster@univ-poitiers.fr)